



## **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DES BOIS COMMUNAUX D'YVOIR (PROJET)**

Ce projet relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

L'enquête publique est organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) des bois communaux d'Yvoir** dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement - Département de la Nature et des Forêts - Direction extérieure de Dinant, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la commune d'Yvoir, propriétaire **de ces bois communaux**.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Elle est suspendue du 16/07/2022 au 15/08/2022.

**Une réunion d'information est organisée avant le début de l'enquête publique le 30/06/2022 à 20 h dans la salle des fêtes du complexe sportif du Maka (1<sup>er</sup> étage), rue du Maka à 5530 Yvoir.**

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 15/09/2022
24/06/2022	Du 01/07/2022 au 15/09/2022	AC YVOIR Salle du Collège communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 B-5530 YVOIR  Le 15/09/2022 à 15h00	<b>Par voie postale :</b> Collège communal d'Yvoir Rue de l'Hôtel de Ville, 1 B-5530 YVOIR  <b>Par e-mail :</b> <a href="mailto:environnement@yvoir.be">environnement@yvoir.be</a>

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune d'Yvoir.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Yvoir, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 01/07/2022 jusqu'au 15/09/2022, chaque jour ouvrable, au service Environnement, pendant les heures de service (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et le mercredi également de 13h à 16h) ainsi que le samedi matin, au service Accueil, de 10h à 12h. En dehors de ces heures, le dossier est consultable sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance au 082/61.03.25 ou [environnement@yvoir.be](mailto:environnement@yvoir.be).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale d'Yvoir dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (M. Nicolas SERVAIS – [environnement@yvoir.be](mailto:environnement@yvoir.be)).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de la personne dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement de Dinant et à la Direction de Dinant du Département de la Nature et des Forêts (Rue Alexandre Daoust, 14/3 à 5500 Dinant).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le Projet de Plan d'Aménagement Forestier faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal d'Yvoir.

Yvoir, le 24 juin 2022

Par le Collège :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

J. LECOQ

P. EVRARD